# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

# FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



**8 RÉFLEXES À ADOPTER** 



### Vous voulez faire des économies d'énergie?

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller



# Les services publics ne démarchent jamais!

Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.



**Démarché?** Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.



**Ne vous précipitez pas:** Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.









### Méfiez-vous des offres trop alléchantes!

Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.



## Si vous avez contracté un crédit,

ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.



**Un litige?** Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.



Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses?

Contactez la DGCCRF.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 ou sur www.FAIRE.fr